Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 102 (1957)

Heft: 8

Artikel: Réorganisation de l'armée : rapport du comité central de la Société Suisse des Officiers sur la base de l'étude établie par une commission spéciale au sujet de la réorganisation de l'armée

Autor: Ernst, A. / Meyer, H.R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342828

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réorganisation de l'armée

Rapport du Comité central de la Société Suisse des Officiers sur la base de l'étude établie par une commission spéciale au sujet de la Réorganisation de l'Armée

I. Avant-propos

Notre Armée fait actuellement l'objet de discussions au cours desquelles s'affrontent des opinions divergentes.

Certains milieux, ne tenant aucun compte des conséquences qui en découleraient, réclament une réduction des dépenses militaires.

Ceux à qui incombe le maintien de notre capacité de défense demandent en revanche que l'Armée soit adaptée à la transformation extrêmement rapide des techniques de guerre, ce qui ne saurait se faire sans une augmentation du budget militaire.

C'est pourquoi le Comité central de la Société Suisse des Officiers a estimé qu'il est de son devoir d'examiner avec une attention toute spéciale cet important problème. A cet effet, une Commission d'étude fut constituée à la fin de 1955. Elle groupe, à côté des membres du Comité central, des officiers de toutes les armes représentant toutes les parties du pays. En voici la composition :

Major Renato Anastasi, Locarno
Cap. Ernst Bieri, Zurich
Cap. Ernst Bill, Zofingue
Major Claude Blancpain, Fribourg
Colonel Roger Bonvin, Sion
Colonel Ernst Brandenberger, Zurich
Colonel Raymond Burnat, Lausanne
Cap. Gottfried Bütikofer, Baden
Major Georges Chevallaz, Lausanne
Major Jean-Jacques Chouet, Genève
Colonel-br. René Dubois, Zurich
Lt.-colonel August Eisinger, Liestal
Colonel Albert Ernst, Lucerne
Colonel-div. Alfred Ernst, Berne

Lt.-colonel Pio Fässler, Lucerne
Lt.-colonel Rudolf Fricker, Brugg
Colonel Hermann Gessner, Zurich
Lt.-colonel Pierre Glasson, Fribourg
Major Rudolf Gnägi, Spiegel-Berne
Colonel Paul Gygli, Frauenfeld
Colonel Georg Heberlein, Wattwil
Cap. Hermann Heller, Lucerne
Lt.-colonel Pierre Henchoz, Payerne
Colonel Ernst Hirt, Magglingen
Colonel Hans Huber, Frauenfeld
Colonel Martin Isenegger, Alpnachstad
Major Alois Kessler, Seewen-Schwyz
Lt.-colonel Richard Kisling, Zurich
Colonel Robert Lang, Zurich
Major Paul Leimbacher, Berne
Cap. Hans Rudolf Meyer, Lucerne
Colonel Otto Meyer, Lucerne
Lt.-colonel Georges Michaud, Lausanne
Colonel Daniel Nicolas, Préverenges
Colonel Robert Nünlist, Lucerne
Major Otto Pedrazzini, Bellinzone
Colonel Gottfried Peter, Berne
Colonel Emile Privat, Genève
Lt.-colonel Georges Rapp, Lausanne
Lt.-colonel Max Schneebeli, Schaffhouse
Colonel Hans Suter, Aarau
Colonel-br. Richard Suter, Saint-Gall
Major Eugen Studer, Hünibach près Thoune
Major Jean Tripod, Bâle
Colonel-br. Hugo Troller, Dübendorf
Colonel-div. Ernst Uhlmann, Neuhausen
Colonel Rudolf Ulrich, Soleure
Lt.-colonel Heinrich Wanner, Bâle
Major Hermann Wanner, Schaffhouse
Major Philippe de Weck, Genève
Colonel Edmund Wehrli, Zurich
Colonel Albert Züblin, Zurich
Colonel-div. Georg Züblin, Küssnacht (ZH)

Cette commission, dirigée par le président central de la Société suisse des officiers, a tenu dix séances où ont été analysés de nombreux points de vue contradictoires. Le résultat de ces délibérations est exposé dans le présent rapport. Il est dans la nature des choses que des conceptions divergentes, et même contradictoires, doivent subsister. Nous n'avons pas échappé à cette difficulté. Du moins avons-nous tenu à ce que les arguments et les conclusions des membres de la minorité de notre commission soient clairement exposés dans ce rapport.

II. Développement de la technique de guerre

1. Généralités

Au cours des dernières décennies, des inventions nouvelles sont venues révolutionner la technique de guerre. L'adoption d'armes modernes a modifié les lois de la stratégie et de la tactique. Et d'autre part, les exigences de la stratégie et de la tactique font naître constamment des armes nouvelles, dont l'action et la puissance destructrice vont sans cesse grandissant.

Durant la première guerre mondiale, les tirs d'interdiction des mitrailleuses, ainsi que la concentration du feu de l'artillerie, avaient déterminé une immobilisation du front. Mais l'introduction des blindés et de l'aviation vint renverser la situation. Au cours du dernier conflit mondial, la conduite des opérations fut profondément modifiée par l'apparition de nouveaux types d'avions et leur étroite collaboration avec des groupes rapides et mordants de blindés et de parachutistes d'une puissance considérable, comme aussi par l'utilisation stratégique des forces aériennes, des engins téléguidés et enfin des bombes atomiques contre l'arrière de l'ennemi et ses centres de production.

Il est incontestable que la technique de la guerre ne peut être développée que par l'introduction d'armes nouvelles d'une puissance toujours accrue possédant un pouvoir destructif énorme et un rayon d'action élargi, et en même temps par la possibilité de transporter les hommes et le matériel toujours plus vite et sur des distances plus considérables. Le Haut-commandement doit être doté lui aussi des dernières conquêtes de la technique.

2. Augmentation de la puissance de feu

La nécessité d'accroître la puissance de feu s'impose pour toutes les armes traditionnelles.

Pour l'armement de l'infanterie, en particulier, on doit chercher à augmenter la cadence de tir. Dans les armées modernes, les combattants sont généralement équipés de fusils d'assaut se rechargeant automatiquement et tirant par rafales.

La modernisation de l'artillerie suit une direction semblable. Là aussi, il est nécessaire de tirer le plus grand nombre possible d'obus dans le laps de temps le plus réduit, afin d'obtenir la meilleure concentration de feu et de démoraliser ainsi l'adversaire. La puissance destructrice dépend de la précision du tir et de sa large répartitition sur l'objectif. Dans les armées étrangères, l'artillerie est maintenant dotée d'engins du type « roquettes » utilisables en grand nombre sur des rampes de lancement mobiles, et capables en même temps de couvrir de vastes surfaces. Il est d'autant plus important d'insister sur l'efficacité grandissante de l'artillerie que les armées étrangères disposent aujourd'hui de pièces adaptées au lancement de grenades atomiques. Un seul de ces projectiles exerce des ravages qu'on ne pouvait obtenir auparavant qu'au prix de milliers de coups de canon.

L'utilisation accrue de groupes blindés n'a pas non plus d'autre objet que de semer la désorganisation chez l'ennemi après rupture par surprise de son front de défense. Il faut aussi de toute évidence étudier les possibilités de l'aviation moderne, qui vient compléter les effets des nouveaux projectiles. Elle est capable aujourd'hui non seulement de transporter à de grandes distances des explosifs brisants sous forme de bombes ou de fusées, mais aussi de causer chez l'ennemi des destructions inouïes par le moyen d'un seul avion chargé de bombes atomiques. Quand on se rappelle les succès de l'aviation durant la dernière guerre et que l'on évoque les possibilités insoupçonnées d'avions équipés d'armes atomiques, il faut bien reconnaître que le rôle de l'arme aérienne au cours d'un conflit futur serait infiniment plus important que par le passé. Avec ou sans équipage, les avions et les projectiles téléguidés deviendront, du point de vue stratégique, les armes à long rayon d'action les plus importantes. Du point de vue tactique égale-

ment — pour transporter rapidement à de grandes distances des bombes et des projectiles de toutes sortes d'une part, et des parachutistes d'autre part — l'aviation prendra une importance grandissante. Car nulle autre arme n'offre semblables possibilités de surprendre l'adversaire et de lui porter des coups contre lesquels il ne peut se prémunir.

Les objectifs auxquels doit tendre le perfectionnement d'une armée moderne peuvent donc se résumer ainsi :

— augmentation continuelle de la puissance de feu ;
— possibilité de concentrer davantage les moyens de feu ;
— maîtrise grandissante du champ de bataille par les blindés utilisés comme arme de rupture, d'exploitation et d'appui ;
— constitution d'une armée de l'air, avec davantage d'avions de combat et de transport ;
— production de projectiles modernes permettant d'obtenir rapidement, à grande distance et sur de larges espaces, d'importantes destructions (artillerie lance-fusées, engins téléguidés, projectiles atomiques).

3. Accroissement de la mobilité

Au cours de la deuxième guerre mondiale, et depuis lors également, de grands efforts ont été entrepris en vue d'accélérer les transports de troupes et de matériel à de grandes distances. Car il faut toujours être en mesure, soit d'envoyer rapidement des renforts sur les points menacés, soit surtout d'exploiter une rupture du front ennemi en faisant pénétrer dans ses arrières des forces considérables.

On utilise à cet effet non seulement de puissants blindés de choc, mais aussi des groupes d'infanterie motorisée, qui progressent sur des véhicules blindés tous-terrains. L'aviation agit en étroite collaboration avec les troupes d'assaut, afin de les protéger et — en même temps — de paralyser l'ennemi. Elle cherche en outre, par l'intervention des parachutistes, à surmonter les défenses adverses et à les rompre par l'arrière.

4. L'arme atomique

a) *Son adoption et ses conséquences*

Depuis son emploi à la fin de la dernière guerre, on n'a plus fait usage de l'arme atomique au cours d'un conflit armé. Actuellement du reste, l'opinion publique réclame une limitation des armes atomiques. En réalité néanmoins, la plupart des Etats étrangers intensifient leur équipement atomique. Des crédits importants sont consacrés à cet effet, et des approvisionnements constitués. Remarquons d'ailleurs que les manœuvres des grandes armées étrangères sont fondées sur l'emploi des armes atomiques. On peut s'attendre qu'il en serait fait usage dans un conflit réel.

L'armement atomique se compose actuellement :

— de bombes d'avions
— de fusées libres ou téléguidées, et d'appareils sans pilote
— de projectiles pour artillerie spéciale de gros calibre
— de mines atomiques.

Il est prévu d'autre part — et l'on fabrique déjà partiellement :

— des projectiles atomiques pour artillerie de petit calibre
— des fusées d'aviation avec explosifs atomiques pour combattre les buts terrestres
— des fusées de défense contre avions avec explosifs atomiques.

L'action des armes atomiques est foudroyante et très étendue.

L'énergie libérée par les explosions atomiques se compose :

— pour moitié environ d'énergie mécanique (onde de choc)
— pour un tiers environ de chaleur (radiation thermique)
— le reste constitue la radioactivité, dont une partie est produite par l'explosion dans un délai de 100 secondes à peu près sous forme de rayonnement radioactif immédiat et spontané, et l'autre partie en tant que radioactivité de longue durée engendrée par la fission. Lors de l'emploi en profondeur (explosions peu au-dessus ou à la surface du

sol, mines terrestres ou sous-marines), il se produit sur un kilomètre carré autour du cratère un rayonnement radioactif qui s'affaiblit graduellement au cours des jours ou des mois suivants

Quant à l'importance des destructions, elle dépend du calibre de la bombe (énergie équivalente), de la hauteur à laquelle se produit l'explosion au-dessus du sol, ainsi que de la nature du but.

Quant aux effets de l'explosion sur les troupes, il y a lieu de distinguer entre :

— une troupe se trouvant sur un terrain découvert n'offrant aucune protection. Elle est évidemment exposée à la proportion la plus large et la plus active du rayonnement calorique, comme à tous les autres effets de l'arme atomique ;
— une troupe occupant une localité, c'est-à-dire protégée contre les rayonnements par des constructions, mais exposée en revanche à des dangers secondaires tels que : écroulement de maisons en flammes, chute de débris, brûlures, etc. Les localités incendiées et détruites par la chute de bombes atomiques doivent être considérées durant un certain temps comme impraticables ;
— une troupe occupant soit des tranchées, soit des engins blindés — pour qui les dangers d'une explosion atomique se trouvent fortement diminués.

Un seul projectile atomique peut déployer son action destructrice et instantanée dans un rayon de 0,5 à 5 km., selon le calibre et les circonstances.

Les effets de la bombe atomique sur des fortifications

Les fortifications sont capables de supporter les explosions atomiques à grande puissance d'éclatement.

Mais une explosion se produisant très bas, sur un ouvrage ou à sa proximité immédiate, peut fort bien l'endommager ou le détruire dans ses parties faibles telles que : entrées, embra-

sures, bouches d'aération etc. Le souffle de l'explosion fait irruption à l'intérieur de l'ouvrage, où il poursuit son œuvre destructrice.

En même temps, les masses gazeuses brûlantes et radioactives s'infiltrent à l'intérieur, où elles causent des brûlures et des contaminations radioactives durables. Il sera indispensable, lors de la construction de nouvelles fortifications, de prévoir leur répartition entre de nombreux petits ouvrages afin d'en restreindre la vulnérabilité.

Le renforcement décentralisé du territoire conserve néanmoins toute son importance.

Utilisation d'armes atomiques contre des forces mobiles

Un objectif en mouvement est d'autant plus difficile à couvrir par un bombardement atomique que sa position et sa grandeur sont malaisées à déterminer, et aussi parce qu'il présente de continuels changements. Mais comme le rayon d'action d'une bombe atomique couvre plusieurs kilomètres, on peut être moins exigeant quant à la précision au but.

b) *Possibilité de restreindre les risques de pertes*

Le groupement des troupes sur le terrain

Abstraction faite de toute considération tactique, une répartition purement géométrique des troupes sur un terrain découvert doit se définir de la manière suivante si l'on tient compte du rayon d'action des armes atomiques :

— lorsque la troupe est sur une plaine plus vaste que le champ d'action d'une bombe atomique, on s'exposera au minimum de risques en répartissant les hommes de la façon la plus symétrique possible ;
— la répartition de la troupe à l'intérieur du rayon d'efficacité d'une bombe atomique est pratiquement dénuée d'importance.

Il en résulte donc que, pour autant que les ordres et la nature du terrain le permettent, les troupes devront être réparties en groupes nombreux, sur une grande surface et de la manière la plus symétrique possible, à moins toutefois que ce principe de décentralisation ne permette d'obtenir les mêmes résultats par plus petits groupes.

Protection par retranchement

Les troupes situées en rase campagne ou insuffisamment retranchées sont infiniment plus exposées aux ravages des bombes atomiques que celles qui possèdent de bonnes tranchées ou des abris.

Les tranchées profondes et les abris réduisent de 1/2 ou 1/3 le rayon d'action en rase campagne, et diminuent les risques de pertes de 1/4 à 1/9. Mais ces avantages entraînent en revanche les inconvénients que voici :

— l'aménagement de tranchées profondes et d'abris nécessite beaucoup de temps et de matériel ;
— la position la mieux camouflée peut être tôt ou tard découverte par l'ennemi ;
— un réseau de tranchées fixe les troupes sur le terrain.

Les troupes qui se trouvent dans une position non préparée doivent, elles aussi, se terrer le plus profondément possible aussitôt qu'elles s'établissent pour une longue durée. Il serait cependant utile que l'on fît davantage attention à la nature du terrain, et que l'on choisît une position d'attente en un endroit relativement facile à creuser.

5. Conclusions

L'innovation la plus importante de la technique de guerre est l'adoption de l'arme atomique. Toutes les prévisions donnent à penser qu'elle jouerait un grand rôle dans un conflit armé futur. Les armes traditionnelles ne sont cependant pas

devenues inutiles ; leur action doit être pourtant complétée par de nouveaux moyens de combat plus puissants.

Toutes les armées modernes perfectionnent leurs troupes et leur armement dans le sens d'une augmentation de la puissance de feu et de la mobilité, et tiennent compte aussi de l'utilisation probable des armes atomiques.

On peut donc s'attendre, en cas de conflit, qu'il soit fait usage pour le moins des armes atomiques tactiques. Et nous devons admettre qu'on s'en servirait contre notre pays aussi, et en tirer les conséquences logiques pour notre armée. Nul ne peut dire d'avance dans quelle mesure on utilisera ces armes. Il est certain toutefois que, pour toute opération tendant à une rupture de front ou à l'occupation d'un territoire important, un ennemi n'hésiterait nullement à mettre en action de nombreux projectiles atomiques.

III. Politique militaire actuelle

Les risques de danger pour la Suisse ne se sont pas modifiés, et peuvent être ainsi résumés :

— attaque directe ayant pour objet l'anéantissement de notre existence politique
— utilisation de notre plateau comme passage pour tourner un front étranger
— occupation en vue d'établir une liaison entre deux armées séparées, ou entre des troupes alliées
— utilisation de notre espace aérien
— contrecoups de troubles nés dans les Etats voisins
— reflux de troupes étrangères au cours d'opérations à nos frontières
— passage de ces troupes sur notre territoire.

Notre armée doit pouvoir parer à toutes ces éventualités. La difficulté consiste en ce que notre neutralité et les principes qui découlent d'une stratégie purement défensive nous contraignent à l'expectative.

Notre situation politique et militaire a été considérablement modifiée par la disparition de l'équilibre des forces qui existait précédemment en Europe continentale. Un équilibre intercontinental, fort incertain encore, lui a succédé. Notre pays se trouve aujourd'hui placé entre deux sphères d'influences — celle de l'Est et celle de l'Ouest — et aucun parallèle ne peut être établi entre le présent équilibre des forces et l'ancien. La Suisse pourrait se trouver totalement englobée dans la zone d'influence de l'un de ces groupes de puissances.

C'est pourquoi nous pensons que, pour un temps encore indéterminé, la participation de notre pays à une guerre ne paraît probable qu'à l'occasion d'un vaste conflit entre les blocs Est et Ouest.

Une grande puissance ennemie pourrait difficilement peser sur nous de tout son poids. Seule une partie de ses forces nous serait opposée, puisqu'elle se trouverait probablement engagée déjà avec le gros de ses armées, et sur un autre théâtre d'opérations, contre les troupes considérables d'un adversaire. Cela améliore nos chances de succès et pourrait refréner les velléités d'agression d'un ennemi.

IV. Tâches de notre Armée

Notre Armée incarne la force destinée à remplir les tâches prévues à l'art. 2 de la Constitution fédérale, tâches dont la plus importante — en dehors du maintien de la sécurité et de l'ordre intérieurs — est la sauvegarde de l'indépendance du pays contre l'étranger.

C'est l'armée qui protège notre neutralité ; elle assume la défense militaire de notre pays. Son rôle consiste principalement à prévenir toute agression étrangère, et à garantir une défense efficace en cas d'agression.

La multiplicité de ces tâches, ainsi que la longueur de nos frontières exigent pour notre défense nationale des effectifs

et des moyens matériels aussi puissants que possible. L'esprit combatif et la volonté de résistance de l'armée dépendent en grande partie de la confiance des soldats dans notre capacité de défense, et aussi de l'attitude et du moral de la population. L'existence d'une armée forte constitue le moyen le plus efficace pour faire éclater aux yeux de l'étranger notre volonté de défendre l'indépendance nationale.

L'armée suisse doit donc, du seul fait qu'elle existe, mais surtout en raison de sa puissance, maintenir notre pays à l'écart de la guerre. Si elle n'y réussit pas, elle doit du moins empêcher l'assaillant d'occuper le pays ou de conduire à travers notre territoire des opérations contre nos voisins.

Notre armée doit être en état de combattre contre tout adversaire, qu'il soit pourvu de moyens conventionnels ou d'armes atomiques.

La protection de notre espace aérien lui incombe également.

Les profondes modifications qui se sont produites, ou qui sont actuellement en cours, dans l'armement, l'équipement et les méthodes de combat des armées étrangères, nous obligent à envisager sous un nouvel angle l'accomplissement des tâches de notre armée. Des changements devront être nécessairement apportés à son organisation intérieure et extérieure.

Il est indispensable de procéder à une réorganisation — dans toute l'acception du terme — de notre défense nationale : armée, protection des civils, défense économique et spirituelle. Et notre peuple doit fournir à cet égard un effort vigoureux et soutenu.

La fixation du programme militaire n'est possible qu'en tenant compte des circonstances politiques, psychologiques, économiques et financières. Mais pour des raisons militaires autant que politiques, nous devons nous en tenir avec conviction à notre système de milice et à notre devoir de résistance. Nous ne pouvons pas compter sur une aide extérieure. Contrairement aux armées étrangères, qui s'intègrent dans un système de pactes et d'alliances, la nôtre ne peut se limiter à une mission partielle ; elle doit s'appliquer de manière tout à fait

indépendante — et isolée — à perfectionner son armement et ses possibilités d'engagement.

Pour protéger les territoires dans lesquels vit la majeure partie de notre population, l'armée doit pouvoir contenir hors de nos frontières un assaillant éventuel. Mais, tandis qu'une fraction minoritaire de la commission d'étude estime que seule une défensive rigide peut donner des chances de succès, la majorité refuse de se lier à une forme de combat déterminée. Cette opposition est dirigée non pas tant contre le principe d'une stratégie défensive, mais contre le fait que notre pays pourrait se trouver ainsi limité à un seul système de combat, et donc à un armement unilatéral.

V. Comment développer l'armement, l'équipement et l'instruction de notre armée

1. Considérations générales

Une liaison étroite entre la puissance de feu et la mobilité est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Sans appui de feu, en effet, il est impossible actuellement d'opérer un mouvement d'une certaine importance dans la zone de combat proprement dite. Or, sans mouvement, la plus grande puissance de feu demeure inopérante, puisque c'est principalement par des mouvements et des manœuvres que l'on peut amener les bouches à feu là où leur emploi est le plus nécessaire.

Les enseignements de la deuxième guerre mondiale ont montré que les armées privées de courage, d'esprit d'entreprise et de progrès, ne se souciant pas de l'état de la technique de guerre, ne peuvent espérer aucun succès. Nous nous rappelons à ce propos les expériences amères qu'ont dû faire certaines armées étrangères qui se fiaient aveuglement à leur système de fortifications. Se figurant que ces abris bétonnés pouvaient remplacer le courage, l'esprit de sacrifice et les initiatives du

commandement, elles avaient négligé la création de ces groupes de choc puissants dont la première guerre mondiale déjà démontra la nécessité.

Si elle veut agir avec des chances de succès, notre armée doit donc améliorer sa puissance de feu, sa mobilité et ses ouvrages fortifiés. Le commandement et les troupes doivent être entraînés dans un esprit d'active et joyeuse combativité.

Un système de défense échelonné sur une grande profondeur peut toujours être percé, non seulement par des armes atomiques, mais également par la concentration de moyens de feu conventionels. En de telles circonstances, la situation ne peut être redressée que grâce à l'intervention de forces blindées indépendantes et très mobiles (CT chiffre 12). Un ennemi utilisant des armes atomiques peut ouvrir dans un système défensif des brèches de 10 km. ou même davantage, en largeur et en profondeur. Il tentera d'introduire par ces trouées des groupes blindés et mécanisés qui pénétreront profondément dans nos arrières et y joindront d'éventuelles troupes aéroportées. Selon les circonstances, il sera même certainement possible à un adversaire largement équipé d'armes atomiques, non seulement d'infiltrer des troupes décentralisées dans un système défensif, mais encore — si ces troupes sont judicieusement dispersées — d'y causer de sérieux dommages. Pour faire face à toutes ces éventualités, il faudra utiliser des éléments extrêmement mobiles, capables de se dérober devant un bombardement atomique et de repousser la pénétration ennemie. Notre armée doit être mise en état d'assumer cette tâche d'attaque et, pour lui permettre de résister efficacement, il conviendra de combiner minutieusement les moyens d'attaque et de dépense.

Il est incontestable que le tir des armes atomiques représente pour les hommes le moyen de combat et de défense le plus efficace. Toutefois, cette constatation ne nous dispense pas de la nécessité où nous sommes d'appliquer les réformes énumérées ci-dessous, afin d'améliorer notre armement et notre équipement.

2. Armée de campagne

L'armée de campagne a pour tâche de contenir et de repousser tout ennemi qui pénétrerait — ou aurait pénétré — sur le Plateau suisse. Elle doit être en mesure de combattre et même d'anéantir les forces d'invasion adverses dans la partie relativement exiguë de notre territoire qui s'appuie sur des fortifications.

Si l'adversaire parvient à pratiquer une brèche dans notre système défensif, il faut que des groupes de choc puissent intervenir en vue de réparer ladite brèche et d'empêcher l'assaillant d'en tirer profit. Ces détachements de choc, spécialement entraînés à lutter contre les incursions ennemies, et si possible mécanisés, doivent être soutenus par de puissantes forces blindées et par l'aviation. L'existence de tels groupes de choc permet aussi de s'opposer à l'action de troupes aéroportées opérant avec des forces blindées et mécanisées.

Convenablement préparés et entraînés en vue de ces missions, les détachements d'assaut représentent virtuellement la force d'une division.

De façon générale d'ailleurs, la puissance de feu de l'armée de campagne devrait être renforcée considérablement et portée au niveau de celle des armées étrangères. La mobilité est également à augmenter de manière que, devant un bombardement atomique, les troupes soient capables d'une grande décentralisation, aussi bien que d'une très rapide concentration.

Une minorité de la Commission d'étude serait d'avis que le plus gros effort de réorganisation portât sur l'accroissement de la puissance de feu et le perfectionnement du système fortifié. Tenant compte de la supériorité aérienne de l'ennemi et de l'éventualité d'une attaque atomique, il importe — selon elle — que notre défense puisse s'accrocher à des positions solidement préparées et échelonnées en profondeur. Ainsi aura-t-elle des chances de succès, par exemple en faisant durer davantage des combats plus meurtriers pour l'adversaire que

des batailles livrées par des forces décentralisées et obligéee de se regrouper ensuite. La minorité est toutefois d'avis, elle aussi, que des troupes blindées sont indispensables, mais elle estime que des régiments mixtes (combat commands, annexe 4) constituent la réserve la plus efficace pour le Haut-Commandement.

3. Infanterie

Les divisions d'infanterie doivent être capables :

— de résister
— de déclencher des contre-attaques
— de soutenir ou de préparer les interventions des groupes de choc
— de se déplacer rapidement.

Pour que ces tâches puissent être remplies, il est nécessaire d'accroître la puissance de feu par :

— l'introduction du fusil d'assaut (déjà décidée)
— l'adjonction organique de blindés dans chaque division d'infanterie
— l'adjonction de véhicules motorisés antichars à large rayon d'action
— l'amélioration de la défense antichars à tous les autres points de vue (élargissement jusqu'à 100 mètres du rayon d'action de la grenade antichars, adoption d'un meilleur lance-fusées avec efficacité portée à 300 mètres)
— augmentation de 12 à 16 cm. du calibre des lance-mines lourds.

Il faut doter les compagnies lourdes de véhicules tous-terrains, dont le nombre est à augmenter.

Ces diverses tâches accomplies, la motorisation totale sera réalisée par étapes successives. Il est bien entendu que les automobiles réquisitionnées provisoirement — en prévision de la future organisation dans le secteur civil — ne sauraient suffire.

La minorité ne croit pas à cette nécessité, étant plutôt d'avis qu'une augmentation du nombre des véhicules non utilisables sur tous les terrains ne comporterait pas d'avantages, mais au contraire des inconvénients.

Les chevaux seront maintenus à disposition des troupes de montagne, des fortifications et du Réduit. Ils seront introduits de nouveau dans les troupes de couverture-frontière en service sur des terrains présentant un caractère montagneux. Des groupes de trains doivent être prévus pour l'armée de campagne ; ils pourront le cas échéant fournir des chevaux à la troupe. La minorité voudrait que les chevaux fussent maintenus aussi dans les bataillons d'infanterie.

La composition des régiments d'infanterie devrait être complétée de la manière suivante :

— 1 cp. expl.
— 1 cp. ch. bl. (qu'une minorité tient pour inutile)
— des sap. inf.

La minorité estime que les lance-mines lourds devraient être directement incorporés aux régiments d'infanterie.

Il faut adjoindre à la division d'infanterie un groupe mécanisé d'exploration.

(A suivre)